
Langue Français

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) est l'autorité chargée de l'autorisation des réseaux de radiocommunication indépendants, et de l'instruction des plaintes en brouillage radioélectriques qui lui sont soumises par les utilisateurs autorisés.

E-services: [Radiocommunication](#)

Source URL: <https://www.anrt.ma/content/radiocommunication#comment-0>